

VILLAGE DE NIGADOO
PROCÈS VERBAL
RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Date : mercredi 26 janvier 2022
Heure : 18 h 30
Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

M. le maire, Charles Doucet, appelle la réunion à l'ordre à 18 h 30.

2. Relevé des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

- Charles Doucet – Maire
- Olivier Dilhac – Maire Adjoint
- Raphaël Roy – Conseiller
- Tanya Amberman – Conseillère
- David Thibodeau - Conseiller
- Donna Landry-Haché – D.g. et Greffière
- Emilie Dilhac – Agente communautaire et communication

Était absent :

- Néant

Le maire, Charles Doucet, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 01-22	Proposée par : Raphaël Roy Appuyée de : Olivier Dilhac
Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec les changements suivants : <ul style="list-style-type: none">• Ajouter – Point # 11. a) i. Résolution – Arrêté : Fermeture de Rue – Rue des Boudreau (Deuxième lecture)• Ajouter – Point # 11. c) i. Résolution – Arrêté : VTT – Parties de routes accessibles aux véhicules hors routes (Deuxième lecture)• Point #7. f) ii. 1. – Résolution omise• Point #8. b) i. – Résolution omise• Point #8. b) ii. – Résolution omise	
Pour : 5 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts

Conseiller Raphaël Roy déclare un conflit d'intérêt au point #7. c) i).
La formule 3 est remplie et déposée auprès de la directrice générale.

5. Présentations diverses – Néant

6. Annulation de réunion

a) Résolution – Annulation de la réunion ordinaire en janvier 2022

Résolution : 02-22	Proposée par : Olivier Dilhac Appuyée de : Raphaël Roy
Attendu qu'il y a eu une mauvaise condition météorologique le lundi 17 janvier 2022 et que la réunion a été repoussée;	
Attendu que les citoyens ont été avisés de l'annulation;	
Attendu qu'un effort a été fait pour remettre la réunion. Mais, plusieurs contre-temps existaient;	
Que les membres du conseil acceptent l'annulation de la réunion ordinaire du mois de janvier 2022.	
Pour : 5 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

7. Finance

a) Information sur les états de résultats financiers de janvier à décembre 2021

b) Résolution – Égouts – Fermeture de placement et transfert de fonds

Résolution : 03-22	Proposée par : Raphaël Roy Appuyée de : David Thibodeau
Attendu qu'il reste encore des travaux à faire en 2022 concernant les toilettes extérieures aux parcs du Vieux Moulin et du Belvédère ;	
Que les membres du conseil votent en faveur de la fermeture du placement de fonds des égouts (#001-15130-ET6) au montant de 8 911.68 \$ et que l'argent soit transféré au compte d'égouts opérationnel afin de compléter les travaux.	
Pour : 5 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

c) Résolution – Thermopompe (L'entrée du Sportplexe)

Résolution : 04-22	Proposée par : Olivier Dilhac Appuyée de : Raphaël Roy
Que les membres du conseil votent en faveur de placer une thermopompe à l'entrée principale du Sportplexe en raison des problèmes de contrôle de température ;	
Que le contrat soit accordé à « Refrigeration 2002 Ltd » au montant de 3 205.21 \$ plus taxe.	
Pour : 5 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

d) Résolution – Correction du montant du transfert au compte de réserves capitales générales

Résolution : 05-22	Proposée par : Raphaël Roy Appuyée de : David Thibodeau
En référence à la résolution #146-21 votée lors de la réunion extraordinaire le vendredi 17 décembre 2021 ;	
Attendu qu'une erreur de calcul s'est fait et que le montant total de 100 000 \$ aurait dû être 125 000 \$;	
Que les membres du conseil sont d'accords de transférés 25 000 \$ supplémentaires du compte opérationnel général du village au compte de réserves capitales générales pour l'année 2021.	
Pour : 5 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

e) Résolution – Drapeaux géants (Belvédère)

Résolution : 06-22	Proposée par : Olivier Dilhac Appuyée de : Raphaël Roy
Que les membres du conseil votent en faveur de l'achat de quatre (4) drapeaux géants au montant de 1 678 \$ plus taxe.	
Pour : 4 Contre : 1	RÉSOLUTION ADOPTÉE

f) Vieux Moulin

i. Demande de fonds pour les rénovations de la bâtisse

1. Résolution – Demande de fonds

Résolution : 07-22	Proposée par : Raphaël Roy Appuyée de : Tanya Amberman
<p>Attendu que les membres du conseil sont en faveur du développement au Vieux Moulin de rénovations pour établir une halte touristique ;</p> <p>Attendu que les membres du conseil souhaitent ajouter la piste cyclable au projet (rue Principale) ;</p> <p>Que les membres du conseil accordent la permission à la direction de faire une demande aux gouvernements provinciaux et fédéraux et que la municipalité promet 5% des dépenses globales du projet (total prévu est environ 280 500 \$ (5% = 14 025 \$).</p>	
Pour : 4 Contre : 1	RÉSOLUTION ADOPTÉE

ii. Discussion – Autres utilisations du bâtiment

1. Résolution – **RÉSOLUTION OMISE**

g) Résolution – Exposition commerciale et industrielle de Beresford

Résolution : 08-22	Proposée par : Raphaël Roy Appuyée de : David Thibodeau
Que les membres du conseil votent en faveur de placer une annonce d'une demi-page au livret de l'Exposition commerciale et industrielle de Beresford au montant de 166 \$ plus taxe.	
Pour : 5 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

h) Résolution – Prévention au suicide

Résolution : 09-22	Proposé par : Olivier Dilhac Appuyé de : Tanya Amberman
Que les membres du conseil votent en faveur d'appuyer l'organisme de la « Prévention du suicide Chaleur avec un montant de 150 \$.	
Pour : 5 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

i) Résolution – Travaux au Sportplexe (ordinateurs) – Firme d’ingénierie Corbo

*Conseiller Raphaël Roy quitte la salle en raison d’un conflit d’intérêts

Résolution : 10-22	Proposé par : Olivier Dilhac Appuyé de : David Thibodeau
Que les membres du conseil votent en faveur de compléter les travaux nécessaires au Sportplexe concernant le déplacement et les modifications au système d’ordinateur au montant de 5 000 \$ plus taxe ; En raison des demandes de connaissances spécifiques, que les travaux soient effectués par la compagnie d’ingénierie Corbo.	
Pour : 4 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

8. Urbanisme

a) Rezonage – Voir #11. « Arrêtés et politiques municipaux »

b) Expropriation de rues

i. Résolution – Rue des Habitants – **RÉSOLUTION OMISE**

Les membres du conseil avisent la directrice de demander la preuve de la situation réelle du côté des citoyens.

La directrice générale est demandée d’envoyer une lettre formelle expliquant la position du conseil.

ii. Résolution – Coin de rue de la Source et de la rue Frenette (Entreprise Pratt)

RÉSOLUTION OMISE

La directrice générale est demandée de faire avancer le dossier et de faire une vérification de prix auprès d’un avocat.

9. Affaires régionales

- a) CSR Chaleur – Rapport final (érosions côtières) – À titre d’information
- b) CSR Chaleur – Budget 2022 – À titre d’information
- c) CSR Chaleur – Avis d’emprunt capital – À titre d’information
- d) CSR Chaleur – Frais de déversements – À titre d’information

10. Affaires diverses

a) Lumières rouges

Les membres du conseil sont d’accords d’appuyer la demande le 11 février 2022.

11. Arrêtés et politiques municipaux

a) Résolution – Arrêté : Fermeture de Rue – Rue des Boudreau (Première lecture)

Résolution : 11-22	Proposée par : Raphaël Roy Appuyée de : Olivier Dilhac
<p>En considération la résolution 96-21 identifiant le numéro d'arrêté 01-60-2021;</p> <p>Attendu que le processus a été suspendu à janvier 2022 et que ceci porte un changement au numéro d'identification de l'arrêté;</p> <p>Que les membres du conseil adoptent l'arrêté 01-60-2022 proposé – « Arrêté autorisant le Village de Nigadoo à barrer et fermer une portion de la rue des Boudreau » comme présenté.</p> <p>Que la directrice avance avec le processus d'adoption formelle de l'arrêté 01-60-2022.</p> <p style="text-align: center;">ARRÊTÉ MUNICIPAL NO. 1-60-2022 DU VILLAGE DE NIGADOO</p> <p>ARRÊTÉ AUTORISANT LE VILLAGE DE NIGADOO À BARRER ET FERMER UNE PORTION DE LA RUE DES BOUDREAU.</p> <p>Le conseil du village de Nigadoo, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par le sous-alinéa 10(1) p (ii) de la <u>Loi sur la gouvernance locale</u>, L.R.N.-B. adopte ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Une partie de la rue des Boudreau telle que démontrée et délimitée à l'annexe ci-jointe est par la présente barrée et fermée à la circulation des véhicules et des piétons en date de l'entrée en vigueur du présent arrêté municipal ;2. Le responsable des travaux publics de la municipalité peut faire installer les barrières qu'il juge nécessaire pour s'assurer de l'observance du présent arrêté ;3. La municipalité peut vendre, louer ou aliéner de toute autre façon tout droit, titre ou intérêt qu'elle possède sur le sol ou le « freehold » de cette rue. <p>Première lecture (par titre) : mercredi 26 janvier 2022</p>	
Pour : 5 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

i. Résolution – Arrêté : Fermeture de Rue – Rue des Boudreau (Deuxième lecture)

Résolution : 11.1-22	Proposée par : Raphaël Roy Appuyée de : Olivier Dilhac
<p style="text-align: center;">ARRÊTÉ MUNICIPAL NO. 1-60-2022 DU VILLAGE DE NIGADOO</p> <p>ARRÊTÉ AUTORISANT LE VILLAGE DE NIGADOO À BARRER ET FERMER UNE PORTION DE LA RUE DES BOUDREAU.</p> <p>Deuxième lecture (par titre) : mercredi 26 janvier 2022</p>	
Pour : 5 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

b) Résolution – Arrêté : Demande de deux modifications aux arrêtés

Résolution : 12-22	Proposée par : Raphaël Roy Appuyée de : David Thibodeau
<p>Attendu que les membres du conseil ont pris en considération les demandes de modifications d'arrêtés municipaux aux adresses #231, rue Principale et #247, rue Principale à Nigadoo;</p> <p>Que les membres du conseil sont d'accords de débiter le processus afin d'allouer les modifications telles que demandées ;</p> <p>Que les membres du conseil sont d'accords de placer la condition suivante à l'entente entre le propriétaire et le village :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les locations à court terme, comme les RB&B, ne sont pas allouées 	
Pour : 5 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

c) Résolution – Arrêté : VTT – Parties de routes accessibles aux véhicules hors routes (Première lecture)

Résolution : 13-22	Proposée par : Raphaël Roy Appuyée de : David Thibodeau
<p>En référence de la résolution #19-21 voté lors de la réunion extraordinaire le 23 février 2021;</p> <p>Que les membres du conseil votent en faveur de l'arrêté #01-61-2022 préposé « Arrêté désignant des parties de routes accessibles aux véhicules hors routes dans le village de Nigadoo ».</p> <p>Que la direction générale envoie une demande officielle au ministère de la province afin d'avoir leur approbation de l'arrêté #01-61-2022.</p> <p>Première lecture (par titre) : le mercredi 26 janvier 2022</p>	
Pour : 5 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

i. Résolution – Arrêté : VTT – Parties de routes accessibles aux véhicules hors routes (Deuxième lecture)

Résolution : 13.1-22	Proposée par : Raphaël Roy Appuyée de : David Thibodeau
<p>En référence de la résolution #19-21 voté lors de la réunion extraordinaire le 23 février 2021;</p> <p>Que les membres du conseil votent en faveur de l'arrêté #01-61-2022 préposé « Arrêté désignant des parties de routes accessibles aux véhicules hors routes dans le village de Nigadoo ».</p> <p>Deuxième lecture (par titre) : le mercredi 26 janvier 2022</p>	
Pour : 5 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

12. Ressources Humaines

a) Éboueur

La directrice générale partage les informations suivantes avec les membres du conseil :

- Sans frais additionnel au village, le service de la collecte va donner une formation au journalier qui est un nouvel employé au village de Pointe-Verte.

13. Affaires nouvelles

a) Réunions du conseil

- i. Réunion extraordinaire chaque 1^{er} lundi du mois à 18 h 30.
- ii. Réunion ordinaire chaque 3^e lundi du mois à 19 h.

b) Fusion municipale

La directrice générale avise les membres du conseil qu'elle a discuté avec M. Frédérick Dion, le responsable pour la fusion municipale pour la région (#11).

Il y aura deux comités. Le premier comprendra 2 représentants de chaque municipalité (au moins un élu). Le deuxième comité sera un comité technique qui comprendra les directions générales ainsi que le responsable des DSL.

c) Fusion municipale

La directrice générale avise les membres du conseil qu'elle a discuté avec M. Frédérick Dion, le responsable. Elle siègera sur le comité technique.

14. Levée de la réunion

Levée de la réunion à 20 h 04.

*Prochaine réunion ordinaire prévue le mardi 22 février 2022 à 19 h.

*Prochaine réunion extraordinaire, ou de travail, prévue le lundi 7 février 2022 18 h 30.

Charles Doucet, maire

Donna Landry-Haché, d.g. et greffière